

# Paiement hospital, pas de prise en compte de ma mutuelle

## Par bleunoel, le 02/01/2009 à 12:42

j'ai ete hospitaliser en juin 2004, j'ai donne n°de secu et N° de mutuelle. aujourd'hui l'hospital me demande de payer la partis mutuelle. qui a ce jours n'est plus ma mutuelle, que dois je faire?

## Par domi, le 02/01/2009 à 13:03

Bonjour , pour quelle raison votre mutuelle n'a t-elle pas pris en charge les frais à l'époque ? Domi

un bonjour et un merci font toujours plaisir aux bénévoles que nous sommes ...

## Par chaber, le 02/01/2009 à 19:01

Toutes les mutuelles ne sont pas prises en charge par les services hospitaliers. Il faut régler la part complémentaire de la sécu et se faire rembourser par sa mutuelle.

Par domi, le 02/01/2009 à 21:05

bonsoir, ok chaber mais dans ce cas l'hopital lui aurait présenté la facture à la sortie. Domi

#### Par chaber, le 03/01/2009 à 05:34

S'il s'agit d'un hôpital public, la part due par le patient est recouvrée par le Trésor Public qui, sur ce point, n'est pas toujours rapide.

Lorsque le réglement est enclenché, la procédure est beaucoup plus rapide. J'en parle par expérience car j'ai même eu des pénalités à tort "faute de l'ordinateur"

### Par domi, le 03/01/2009 à 07:41

et oui ! sacré ordinateur ! bonne journée Domi

#### Par bleunoel, le 03/01/2009 à 11:12

bonjours et merci pour vos reponses

je ne sais pas pourquoi ma mutuelle n'a pas ete pris en compte car j'ai ete hospitaliser 15 jrs aprés dans le meme hospital et pas de soucis. j'ai retrouver les avis de remboursement mutuel et secu, je pense donc à une erreur de la part de l'administration.

encore merci et bonne année

## Par domi, le 03/01/2009 à 12:44

bonjour , si vous êtes en possession des décomptes envoyez une photocopie à la trésorerie en RAR ! bonne journée Domi